



G Mon Consultant Immo

7 Route de Ruffey

21200 VIGNOLES

06 24 12 85 37

geraldine@gmc-immo

www.gmc-immo.fr

BAREME D'HONORAIRES

Titulaire de Carte Professionnelle Transaction n° CPI 2101.2016.000.012.583 délivrée CCI de Côte d'Or. G Mon Consultant Immo est rémunéré uniquement selon les termes de loi HOGUET (loi N° 70-9 du 2 janvier 1970), qui stipule que : Les honoraires sont dus uniquement à la réalisation de la transaction. Lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et à la signature de l'acte authentique.

TRANSACTIONS

Honoraires à charge du vendeur sauf convention contraire stipulée dans le mandat de vente

Sur Immeuble

| | |
|------------------------|--|
| De 0 à 100 000 € | 7 % TTC du prix de vente Minimum de perception 5 000€ TTC |
| De 100 001 à 250 000 € | 6 % TTC du prix de vente Minimum de perception 7 000€ TTC |
| De 250 001 à 400 000 € | 5 % TTC du prix de vente Minimum de perception 15 000 € TTC |
| A partir de 400 001 € | 4 % TTC du prix de vente Minimum de perception 20 000€ TTC |

UNE REMISE DE 10 % SUR LES HONORAIRES D'AGENCE EST APPLIQUEE POUR TOUS MANDATS EXCLUSIFS

Sur Terrains à bâtir

8 % TTC du prix de vente
Minimum de perception **5 000 € TTC**

Estimations : à partir 150 € TTC

offerte si mise en vente à l'agence

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la Loi ALUR du 24 mars 2014 : « ... Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitables de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier) . »

1 MOIS DE DEPOT GARANTIE

+ Indice alur suivant la zone concerné Honoraires TTC

| | |
|---|---|
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail | 8 €/m² |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie | 3 €/m² si réalisé par l'agence Ou 0 €/m² si établi par Huissier de Justice (frais à charges du locataire et propriétaire bailleur) |

(Frais répartis à parts égales : 50% à la charge du propriétaire bailleur et 50 % à la charge du locataire)

SARL G MON CONSULTANT IMMO - Siège social 7 route de Ruffey 21200 VIGNOLES- Capital social 2000 € -

822.487.591. R.C.S. de Dijon – SIRET n° 822.487.591.00015 - TVA n° FR 65.822.487.591.

Carte Professionnelle Transaction n° CPI 2101.2016.000.012.583 délivrée CCI de Côte d'Or -

Non-détention de fonds, G Mon Consultant Immo ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission